

REGLEMENT SMIVO DU 17 MARS 2019

La 21ème édition de la course pédestre du Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne aura lieu le :

Dimanche 17 mars 2019, départ et arrivée à CLOUANGE.

Elle est ouverte à tous, licenciés et non-licenciés, selon les catégories, distances et heures de départ suivantes :

H et F nés en 2001 et avant

Inscription : 5 € sur <https://www.gotiming.fr>

Les inscriptions seront closes 1/4 heure avant le départ.

Les récompenses suivantes seront remises : Coupes et souvenirs.

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière responsabilité et, conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, doivent obligatoirement présenter au bureau d'inscription :

- Soit leur licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir), en cours de validité,
- Soit une licence sportive d'une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>) en cours de validité, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition de moins d'un an ou de sa photocopie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité du point de vue médical et matériel.

Tout litige sera du ressort du directeur de course et sans appel.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie de Rosselange

Tél: 03.87.67.06.36

ou au Service des Sports Tél: 06.62.00.95.69

ou smivo57@outlook.fr

Site officiel : <http://smivo.wifeo.com>